

GRAS Le village lance une opération pour proposer des mutuelles moins chères



Jean-Paul Croizier et son adjoint Patrick Truillet espèrent que les habitants feront les démarches nécessaires pour obtenir une meilleure mutuelle.
Photo LeDL/L.F.
préc.suiv.

«Soyez couvert ! » Jean-Paul Croizier, le maire de Gras, veut faire passer le message à ses administrés. Soucieux d'améliorer la couverture santé des 630 habitants de sa petite commune sud-ardéchoise, l'édile et son conseil municipal mettent en place le dispositif "Ma commune, ma santé", porté par l'association Actiom.

« On vit près de nos citoyens »

L'objectif ? Proposer aux habitants une mutuelle moins chère et plus adaptée à leurs besoins. L'association négocie des contrats collectifs auprès des compagnies. « La majorité des habitants sont des agriculteurs retraités. Leur mutuelle agricole n'est pas super... D'autres payent cher et sont mal remboursés », admet le maire. S'il n'a pas connaissance de personnes n'ayant pas de mutuelle, il craint que cette situation n'existe encore... « On vit près de nos citoyens mais on ne sait pas tout ! »

Amélie Chalaye, référente Actiom dans la Drôme et en Ardèche tiendra des permanences pour rencontrer les Grassiens et identifier les situations délicates. « Je ferai du cas par cas. Parfois, je vais proposer une mutuelle équivalente à celle que possède l'habitant mais à un prix plus avantageux. Parfois, la cotisation sera semblable mais la couverture plus importante. » Actiom travaille avec quatre partenaires assureurs différents. Amélie Chalaye peut proposer jusqu'à 13 niveaux de garantie. La professionnelle accompagnera les habitants dans leurs démarches de résiliation de leur mutuelle actuelle si besoin.

Lors de ses permanences, le premier Grassien qu'elle va recevoir pourrait être Jean-Paul Croizier. « Bien sûr que je vais regarder pour moi. J'ai besoin de lunettes et la dernière prothèse dentaire que j'ai mise m'a coûté très cher ! »

En Ardèche, huit communes participent à l'opération "Ma commune ma santé" dont Saint-Barthélémy-Grozon (lire ci-dessous). Dans la Drôme, c'est le cas de Romans-sur-Isère.

MUTUELLE D'ENTREPRISE : QUI N'EST PAS CONCERNÉ ?

Depuis le 1er janvier 2016, tout employeur, dans le privé, doit proposer à ses salariés une mutuelle santé d'entreprise. Il doit prendre en charge, au moins, à la moitié de la cotisation. Les salariés n'auront donc par forcément intérêt à souscrire à une mutuelle proposée par Actiom mais pour les autres, l'opération peut être intéressante. « Les fonctionnaires, les employés territoriaux, les retraités, les chômeurs, les jeunes en fin d'étude qui recherchent leur premier poste... Toutes ces personnes pourraient grâce à l'association obtenir une mutuelle plus avantageuse », explique Amélie Chalaye, référente Actiom pour la Drôme et l'Ardèche.

Par Laure FUMAS